

ÉVALUATION SAY ON CLIMATE

 **ferrovial**

Pays



Espagne

Année

2026

Notation de transparence

Alignement avec les
recommandations du FIR

55% ↑

SCORE DE PERFORMANCE

43%



SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE



Ferrovial a **progressé sur plusieurs critères** depuis l'année dernière: ses objectifs de réduction de ses émissions sont désormais **validés par l'initiative SBTi comme alignés 1,5°C à 2030** (scopes 1 & 2) et **2050 pour l'ensemble des scopes**. L'entreprise est également **plus transparente sur son plan d'actions** en décrivant désormais la **contribution** de chaque catégorie d'actions à la réduction de ses émissions pour 2030. Toutefois, l'entreprise **continue d'exclure de son périmètre de reporting et d'objectif scope 3 l'utilisation des produits vendus** et n'évoque aucune action relative à la réduction de l'empreinte carbone de ses clients. Ses actions ne sont pas associées à des investissements précis. De plus, **l'alignement taxonomique de ses activités semble avoir légèrement baissé** (28,5% en 2025 vs. 35,6% en 2024) sans explication. Si nous soulignons l'effort de présentation d'un *Say on Climate* de l'entreprise, nous l'encourageons à aller plus loin sur son niveau de transparence et d'ambition relatifs à sa stratégie climat, notamment en **créant de nouveaux modèles d'affaires et en s'engageant auprès de ses clients pour les inciter à réduire leurs émissions**.

En termes de scores, **l'entreprise progresse de 50% à 55% d'alignement avec les recommandations du FIR et de 38,5% à 43% pour son score de performance, avec une tendance positive** sur la base de la **méthodologie ACT** par rapport à l'année dernière.

SOMMAIRE

- ▶ [Évaluation selon la grille d'analyse du FIR](#)
- ▶ [Évaluation selon ACT](#)
- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT secteur générique](#)

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. Après une première édition en 2022, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#) en mars 2023, pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, [le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises](#) qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés en 2023, le **FIR et l'ADEME** ont élargi leur partenariat en 2024 en s'associant à **Ethos et la World Benchmarking Alliance** pour analyser la transparence et la performance, sur la base de la [méthodologie ACT](#), des plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2026.

Les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales. Comme les années précédentes, le FIR souhaite **saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate annuellement**.

En collaboration avec :



ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



Alignement avec les
recommandations du FIR

55% ↑

Ambition Net Zero 2050

Ambition d'atteindre zéro émission nette sur l'ensemble des scopes d'ici 2050 ou avant

▷ L'entreprise prévoit de compenser une part significative (20%) de ses émissions scopes 1 et 2 d'ici 2030. Absence d'information après 2030

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Trajectoire validée 1,5°C par la SBTi pour les scopes 1, 2 et 3 à 2050

Émissions GES actuelles (2025 vs 2024)

Les émissions des scope 1 et 2 sont en baisse avec un scope 2 en *market based* ne représentant plus qu'une infime partie de la répartition totale (~ 0,05%). En revanche, le scope 3 a légèrement augmenté de 1,72% en raison d'une augmentation de 15% de la catégorie des biens et services achetés. Cela se traduit par une légère baisse de 0,9% des émissions totales par rapport à 2024 et de 26,2% vs 2020 (en *market based*)

○ A noter un changement des données reportées sur le scope 3 de 2024 entre 2024 et 2025 sans explication.

SCOPE 1	SCOPE 2 (Market based)*	SCOPE 3 (Market based)**
283 004 tCO ₂ eq (vs 307 233) 13%	1 005 tCO ₂ eq (vs 28 643) 0%	1 916 147 tCO ₂ eq (vs 1 883 659) 87%

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (avant 2030)

- Objectifs 2025 sur les scopes 1&2 : réduction de 21% vs. 2020 en absolu (atteint) et de 12,5% sur le scope 3 en absolu (atteint) et transparence sur leurs objectifs annuels de réduction pour scopes 1 & 2 jusqu'à 2030

▷ Trajectoire de court terme non divulguée pour le scope 3.

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

- Réduction de - 42% à 2030 sur scopes 1 & 2 vs 2020 (performance en 2025 : -45,6%) en absolu.

- Réduction de -25% à 2030 sur scope 3*** vs 2020 (performance en 2025: -17,5% SBTi Scope et -22,1% full Scope 3) en absolu.

- Tendance positive avec une validation de leurs objectifs par SBTi en 2025.

▷ Les objectifs de scope 3 n'incluent pas plusieurs catégories d'émissions (dont investissements et biens d'équipement) qui comptent pour 10,6% des émissions globales

▷ L'entreprise prévoit de compenser une part significative (20%) de ses émissions scopes 1 et 2 d'ici 2030

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

- Objectif de réduction de 90% d'ici 2050 (vs. 2020) sur les 3 scopes en absolu validé par la SBTi

▷ Réduction importante pour atteindre les objectifs entre 2030 et 2050

Mesures du plan d'actions

Pour les Scopes 1 et 2 :

- Mise en œuvre du Deep Decarbonization Path (DDP) pour atteindre les objectifs de 2030 : électrification de la flotte de véhicules (contribution de 16,8% aux objectifs), réduction des émissions associées à la construction de la machinerie à travers des mesures d'efficacité énergétique (contribution de 6,3% aux objectifs), réduction des émissions des usines d'asphalt (contribution de 2,9% aux objectifs), exploration des alternatives technologiques pour les machines lourdes à faible émission de carbone (contribution de 8,7% aux objectifs), utilisation de moins de combustibles polluants, consommation d'électricité 100% renouvelable (atteint en 2025 et contribution de 64,3% aux objectifs)

- La quantification des différents leviers pour atteindre leurs objectifs scope 1 et 2 2030 est maintenant disponible.

*Location based: 66 789 (vs 68 654)

** Ferroviale exclut de son calcul notamment l'utilisation des produits vendus mais donne pour information "les émissions des clients liées aux voyages (en forte augmentation depuis 2024)

***Intégrant biens et services achetés, transport amont, déchets générés dans les opérations et essence et énergie.

Slide suivante →

Légende:

- L'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

Évolution de la notation par rapport à l'analyse du FIR Say on Climate 2025 :



ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



Alignement avec les
recommandations du FIR

55% ↑

Mesures du plan d'actions (suite)

Pour le Scope 3 :

- Réduire le carbone intégré dans la chaîne d'approvisionnement : collaborer avec ses fournisseurs pour favoriser des produits bas carbone (notamment pour le ciment et le béton), développer de nouvelles matières premières moins émissives (matières recyclées), achat de biens et services bas carbone "Green Purchasing Catalog" (contribution de 62,2% aux objectifs)
 - Utiliser des moyens de conception permettant la réduction de l'utilisation de matières premières à forte intensité carbone / Favoriser l'approvisionnement local : réduction liée au transport amont et à la distribution des produits. Réduction de l'utilisation de carburant et énergie (contribution de 9,9% aux objectifs)
 - Introduction d'un Plan Economie Circulaire : accroître le recyclage, et la réutilisation (contribution de 27,9% aux objectifs)
 - Réduction des déchets générés par les opérations
 - La quantification des différents leviers pour atteindre leur objectif scope 3 2030 est maintenant disponible
- Les leviers de décarbonation du scope 3 pourraient être encore davantage chiffrés et détaillés
- ▷ Pas d'informations sur le plan d'actions après 2030

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

La part des capex éligibles et alignés s'élèvent respectivement à 32,3% et 28,5% (vs. 42,6% et 35,6% en 2024).

- ▷ Suppression de l'objectif de 80% de Capex alignés en 2025 (voir p.55 du DEU 2024)
- ▷ Baisse importante des Capex éligibles/ alignés sans explication
- ▷ Ambiguïté sur le % de Capex aligné (28,5% p.92 vs 36% p.89 du rapport intégré)

Rémunération

Président :

- Rémunération variable annuelle (pour 2025): 20% sur 5 critères "qualitatifs et ESG" : un de ces critères s'intitule « Corporate governance » et comporte un critère "réduction des émissions de CO2" parmi 2 autres critères.

▷ Très forte dilution des objectifs de réduction CO2

- Rémunération lg terme (2023-25): critères ESG : 10% des objectifs à long terme, un critère sur trois porte sur la réduction des émissions de GES (5%)

▷ Critère carbone non précis (manque de précision sur le scope concerné)

Directeur Général :

-Rémunération variable annuelle (pour 2025) : 30% sur 6 critères "qualitatifs et ESG" : un des critères comptant pour 8% des 30% s'intitule "Innovation, Sustainability and Corporate Social Responsibility » et comporte un critère "réduction des émissions de CO2" parmi 2 autres critères.

▷ Très forte dilution des objectifs de réduction CO2

-Rémunération lg terme (2023-25): 10% sur les critères ESG, un critère sur trois sur la réduction des émissions de GES (5%)

▷ Critère carbone non précis (manque de précision sur le scope concerné)

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Vote consultatif annuel sur le rapport climat

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie

Légende :

- L'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

Évolution de la notation par rapport à
l'analyse du FIR Say on Climate 2025 :

↑
Augmentation

→
Stagnation

↓
Baisse



SCORE DE PERFORMANCE

43%

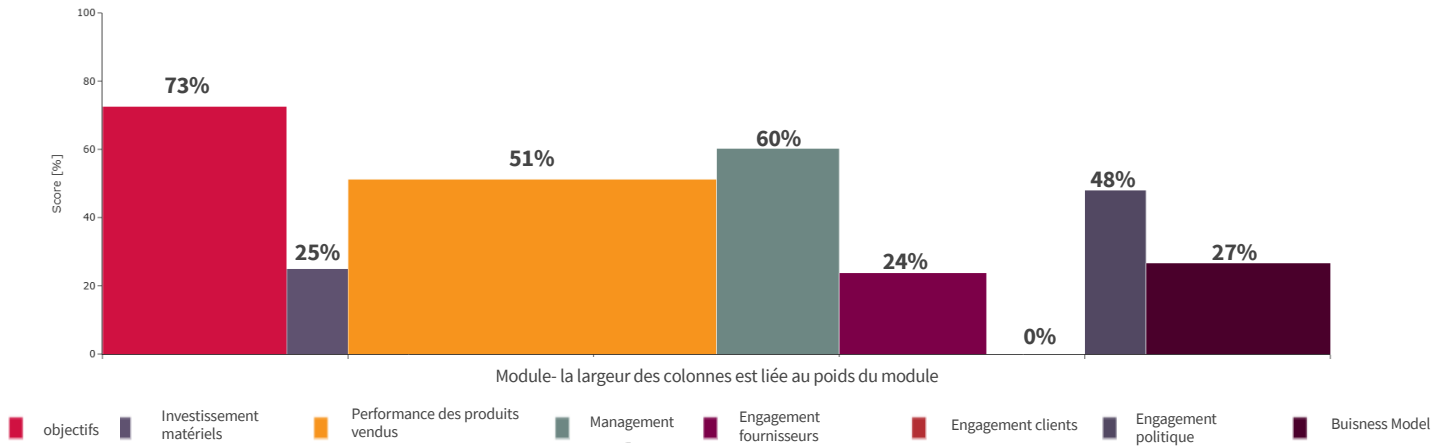
SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE



Méthodologie ACT générique



Éléments d'évaluation du plan de transition

Score de performance

1. Objectifs : Les objectifs SBTi renouvelés de Ferrovial confirment l'ambition de l'entreprise avec les objectifs de réduire les émissions des scopes 1 et 2 de -42% d'ici 2030 et les émissions matérielles du scope 3 en amont de -25% d'ici 2030, avec 2020 en année de référence. Ferrovial a pour objectif d'atteindre le net zero d'ici 2050. Cependant, depuis l'année passée, Ferrovial a exclu de ses objectifs les émissions significatives liées à l'utilisation des produits vendus (catégorie 11 du scope 3) dans les aéroports et les autoroutes.

2. Investissement matériel : Les réductions d'émissions des scopes 1 et 2 historiques de Ferrovial sont alignées sur une trajectoire de 1.5°C selon la méthodologie ACT. En outre, 28.5% des dépenses d'investissement de l'entreprise (CAPEX) sont liées à des activités durables (taxonomie UE).

3. Investissement immatériel: non applicable à Ferrovial

4. Performance des produits vendus : Ferrovial fait état de diverses interventions prévues sur sa chaîne d'approvisionnement en vue d'une décarbonation et l'entreprise fournit des détails sur les réductions attendues, mais pas sur les investissements associés à ces mesures. En outre, d'importantes émissions sont verrouillées («locked-in») en raison du modèle d'entreprise de la société, à savoir la construction et la gestion d'infrastructures à long terme.

5. Management : La gouvernance, les incitations de la direction, le plan de transition et les tests de scénarios climatiques sont en place pour une transition à faible émission de carbone, mais il y a un manque d'expertise en matière de changement climatique au sein de la direction générale.

6/7. Engagement de la chaîne de valeur : Ferrovial n'a pas de stratégie pour exiger de ses fournisseurs qu'ils réduisent leurs émissions, mais les activités d'engagement avec les fournisseurs font partie des leviers de décarbonation du scope 3 de l'entreprise. En ce qui concerne l'engagement des clients, Ferrovial ne fait état d'aucune stratégie ou activité visant à réduire leurs émissions et à influencer leurs choix.

8. Engagement public : Ferrovial a mis à jour sa politique publique en matière de lobbying et d'engagement et clarifie les responsabilités au sein de l'entreprise. Cependant, Ferrovial ne dispose pas d'un rapport complet sur ses activités d'engagement et son processus en cas de positions négatives sur le climat de la part d'associations, de coalitions et de groupes de réflexion soutenus.

9. Modèle d'affaires : 27% du chiffre d'affaires de l'entreprise est aligné sur la taxonomie de l'UE, ce qui représente une légère diminution par rapport à 2024 (34%). Cependant, l'entreprise ne développe pas de nouveaux modèles commerciaux à faible émission de carbone et ne prévoit pas de se retirer progressivement des secteurs intensifs tels que les aéroports et les autoroutes.

Cohérence climatique (score narratif) : Les actions passées et présentes de Ferrovial démontrent que l'entreprise a une ambition climatique, mais des efforts supplémentaires sont encore nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques long terme.

Score de tendance : Ferrovial a progressé dans certains domaines grâce à la quantification des mesures de décarbonation, mais d'importants problèmes et incertitudes subsistent.

Domaines d'amélioration identifiés :

- Ferrovial devrait se fixer des objectifs de réduction des émissions du scope 3 en aval provenant de l'utilisation des produits vendus et décarboner ou décommissionner ses activités dans des secteurs intensifs tels que les aéroports.
- L'entreprise devrait s'engager auprès de ses clients pour les inciter à réduire leurs émissions.
- L'entreprise devrait créer de nouveaux modèles d'affaires alignés sur une transition à faible émission de carbone.

GRILLE D'ÉVALUATION SAY ON CLIMATE 2026

Basée sur le suivi des recommandations du FIR



Ambition net zero 2050	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé ou peu clair.	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
Scénarios de référence utilisés	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes et à moyen et long termes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement ou seulement à moyen ou long termes	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
Émissions de GES actuelles	Divulgaration des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope; réduction des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Publication insuffisamment détaillée sur la divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ou absence de justification de l'augmentation des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Absence de données publiques ou si la tendance des émissions à la hausse en intensité et en absolu est peu ou pas justifiée
Cible de réduction des émissions de GES à court terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à moyen terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à long terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Mesures du plan d'actions	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués renseignant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
Rémunération	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègrent au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
Consultation annuelle sur la mise en œuvre	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années ou consulte pour la deuxième année consécutive ou plus	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
Consultation tous les trois ans sur la stratégie	L'entreprise s'engage à consulter à minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années ou consulte pour la deuxième année consécutive ou plus	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

MÉTHODOLOGIE ACT

→ DES PAROLES À L'ACT

ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

5 QUESTIONS CLÉS

1

Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

2

Comment l'entreprise compte les atteindre ?

3

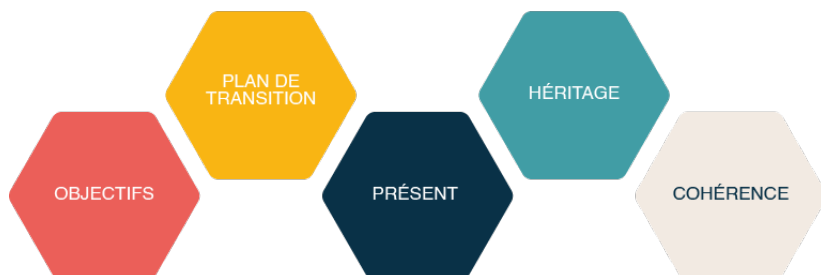
Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

4

Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

5

Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?



INNOVANTE : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

QUANTITATIVE : elle mesure la performance passée, actuelle et future

CIBLÉE : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

SECTORIELLE : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

TRANSPARENTE : grâce à une évaluation par un tiers

ACT ÉVALUATION

Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.

100

A

+

SCORE DE PERFORMANCE

Indicateurs d'alignement de la stratégie

0-100

SCORE D'ÉVALUATION

Analyse de la cohérence d'ensemble

A - E

SCORE DE TENDANCE

Projection des évolutions futures

+ = -

MÉTHODOLOGIE ACT

Secteur Générique

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Générique est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 0 et 100
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Module	Indicateur
1. Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction des émissions Scope 1 et 2
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 amont
	1.3 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 aval
	1.4 Horizon temporel des cibles
	1.5 Objectif historique et performance de l'entreprise
2. Investissement matériel	2.1 Trajectoire des émissions passées
	2.2 Trajectoire des émissions futures
	2.3 Part des dépenses d'investissement (CAPEX) dédiés à la transition
3. Investissement immatériel	3.1 Investissement R&D dédiés aux technologies en faveur de l'atténuation du changement climatique
	3.2 Activité de brevetage sur les activités de transition
4. Performance des produits vendus	4.1 Interventions sur les produits et services
	4.2 L'évolution passées des performances des produits/ et services
5. Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
6. Fournisseurs	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
7. Clients	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
8. Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.2 Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement négatives sur le plan climatique
	8.3 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
	8.4 Collaboration avec les autorités publiques locales
9. Modèle d'affaires	9.1 Chiffres d'affaires provenant de produits à faible teneur en carbone
	9.2 Changements dans le modèle d'affaires

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Qualité des données
4. Réputation
5. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

Disclaimer :

Les informations et évaluations présentées ici ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement ou de vote. Chaque organisation détermine individuellement la manière la plus appropriée d'utiliser ces informations.

En outre, les informations et évaluations contenues dans ce document reflètent un jugement au moment où ces évaluations ont été réalisées et ne garantissent pas une prise en compte de l'information la plus récente de l'entreprise, cette information ayant pu être publiée entre l'évaluation et la publication ou consultation du présent document.